

La communication de la démocratie et Internet

Pierre Zémor *

La démocratie est mal communicante. Signe qu'elle est inachevée. Elle est la quête vers les règles communes d'un mieux vivre collectif. Plus que jamais, dans une société hésitante sur ses objectifs, compliquée pour ses décisions et éclatée dans ses relations.

Certes, la communication de l'Etat de droit progresse. Elle s'efforce d'être vertueuse. Les institutions publiques mettent à disposition des citoyens la plupart des données nécessaires. Internet y aide grandement. Le service public s'est détourné des registres, très français, de l'information transcendante, descendante et condescendante, parcimonieusement octroyée. On a appris à communiquer pour que soit d'abord satisfait le droit à l'information. Aussi pour mieux ouvrir les occasions du dialogue et du débat public.

Pour plus de clarté et de proximité, des instances de médiation ou de régulation, des autorités indépendantes, des commissions consultatives ont fondé de nouvelles légitimités, distinctes des pouvoirs issus des élections. La communication avec les citoyens y gagne, sous la réserve que les pratiques participatives ne prétendent pas se substituer à la démocratie représentative.

Cette menace existe, renforcée par quelques-unes des utopies numériques de e-démocratie. En effet, la communication politique, à s'en tenir au mode promotionnel des entreprises en concurrence, se discrédite en limitant ses objectifs à la conquête du pouvoir et à la valorisation des exécutifs.

Trop peu est fait pour que la communication accompagne, par la pédagogie et l'échange, l'exercice du pouvoir. Pour qu'elle jalonne, en meilleure transparence, les processus de décisions, tant législatifs ou délibératifs des assemblées territoriales, que ceux des autorités de justice.

Ces enjeux sont essentiels pour l'expression et la séparation des pouvoirs. Comme pour la posture des contre-pouvoirs qui, de toutes natures, jaillissent de la société civile. Qu'attendre d'Internet ?

Il y a déjà des acquis évidents. Les progrès de l'accès à l'information et de la diffusion des données publiques sont une contribution considérable au savoir du public, donc à la démocratie.

Face à la rétention ou au détournement de l'information, la variété des modes numériques de protestation, contestation et d'analyse critique sont des auxiliaires précieux de la liberté d'opinion. La commodité des échanges en réseaux invite, peu à peu, le plus grand nombre au débat public.

Mais, il y a aussi de lourdes interrogations et des défis à relever. Le foisonnement sauvage des sources met en question la qualité de l'information. Les institutions publiques, qui communiquent sous le sceau de la légalité, et les professionnels des médias, dont le rôle est essentiel dans une démocratie moderne, vont avoir la redoutable tâche de garantir la qualification des données et, probablement n'en déplaise aux journalistes, d'afficher la signature et la responsabilité de tout émetteur ou relais d'information.

L'instantanéité fait trop bon ménage avec l'actualité. Les médias, qui désormais relèvent peu ou prou du numérique, vont avoir à faire la preuve de leur valeur ajoutée, de sélection, de vérification des contenus, d'inscription dans les contextes et dans la mémoire collective.

Stockage et traçabilité sur Internet ne seront-ils que des auxiliaires de l'investigation et de l'inquisition ? Seront-ils mis au service du débat public ? Comment tenir en mémoire et à jour la présentation des dossiers, des politiques, la formulation contradictoire des hypothèses, des expertises et la proposition des solutions ?

Certains imaginent une démocratie d'opinion qui serait le fait d'un grand nombre d'internautes avertis, d'individus désirant s'impliquer, de groupes d'intérêts de respectabilités diverses et de sondages améliorés sous forme de vastes panels. Ce serait illusion de croire qu'elle pourrait faire triompher l'intelligence collective contre les rumeurs non fondées, les manœuvres des bandes ou des clans, les manipulations pirates.

En revanche, si la classe politique refuse de laisser s'installer durablement une démocratie au rabais, elle devra s'intéresser à Internet autrement qu'en réalisant des sites vitrines, qui exposent ses grands mérites.

Il est urgent, au-delà de l'information faite à des consommateurs de décisions publiques, d'évoluer vers une communication avec des citoyens, qui demandent à comprendre, voire à être associés.

Par exemple, les parlementaires ou les élus territoriaux pourraient utilement s'inspirer des trois usages d'Internet expérimentés dans les grandes concertations de la Commission Nationale du Débat Public.

L'unanimité s'est faite sur l'intérêt de diffuser par un site web, au cours de la discussion, les informations de l'autorité responsable, ainsi que des différents points de vue, favorables ou opposés.

La partie didactique des sites doit répondre aux questionnements précis sur des points particuliers des dossiers, ce qui suppose une capacité mobilisable d'expertises argumentées. Certains blogs de personnalités politiques s'y essaient.

Enfin, il faut traiter avec circonspection, observer pour en tirer quelques enseignements, le forum ouvert à tous vents où surgissent tout et n'importe quoi...

Ces trois niveaux d'utilité collective, pour l'heure, inversement proportionnelle à leur interactivité, donne une idée du chemin restant à parcourir pour qui voudrait faire d'Internet le seul théâtre du débat public civilisé et ...rêverait d'une démocratie numérique.

Reste donc aux acteurs de la démocratie représentative à se saisir des potentialités d'Internet. Sans les enfermer dans des règles nocives à la participation ou à la recherche des vérités humaines qui résultent du débat contradictoire. L'enjeu est de développer enfin une communication participative avec les citoyens, dont ils sont censés porter la volonté et la parole.

* conseiller d'Etat,
président d'honneur de *Communication publique*,
membre d'honneur de *Ville Internet*
président de la fédération européenne *feacp*,
ancien président de la CNDP